

CEE-ONU
Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies

Comité des Forêts et de l'Industrie Forestière
76^{ème} SESSION
COFFI, Vancouver, 5-9 Novembre 2018

LE MARCHÉ DU BOIS EN
FRANCE

SITUATION ACTUELLE ET
PERSPECTIVES À COURT TERME

Octobre 2018
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du Développement des Filières et de l'Emploi
Sous-direction des filières Forêt-bois, Cheval et Bioéconomie
Bureau des Entreprises Forestières et des Industries du Bois

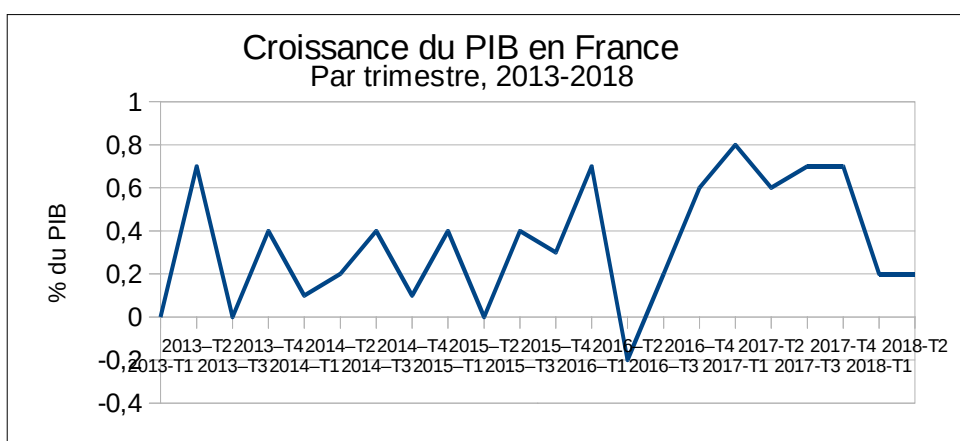
Table des matières

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois.....	3
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois.	5
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers.....	9
4. Evolution des marchés des produits forestiers.....	12
A. Matière première bois.....	12
B. Bois énergie.....	16
C. Produits forestiers certifiés.....	20
D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois.....	21
E. Sciages résineux.....	22
F. Sciages feuillus.....	24
G. Panneaux dérivés du bois.....	27
H. Pâte à papier et papiers cartons.....	28
I. Produits innovants à base de bois.....	30
J. Construction et habitat.....	31
5. Tableaux.....	32

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

- Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB)

Après une année 2017 de forte croissance (la plus forte depuis 2007, avec +2,3 % sur l'année), le freinage de l'activité économique française est apparu relativement brutal début 2018. Le produit intérieur brut (PIB) n'a en effet augmenté que de 0,2 % au premier trimestre, interrompant le rythme solide observé depuis la fin 2016 (+0,6 % à +0,8 % de croissance trimestrielle). Ce ralentissement, qui n'est pas spécifique à la France, peut s'expliquer en partie par la forte remontée du prix du pétrole, ainsi que l'appréciation de l'euro.



Source : INSEE, Base 2014.

- Emploi et chômage

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France en 2017 est celui de l'emploi. L'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a fortement augmenté en 2017 (+333 000, après +181 000 en 2016), puis s'est infléchi début 2018.

L'emploi non marchand a baissé au deuxième semestre 2017 (-9000) sous l'effet d'une baisse du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés.

Le taux de chômage diminue d'un point sur l'année 2017, en passant de 10,0 % fin 2016 à 9,0 % fin 2017. Il continuerait à baisser en 2018 à un rythme toutefois moindre qu'en 2017.

- Situation des ménages

En 2017, le pouvoir d'achat du revenu des ménages a quelque peu ralenti, s'établissant à +1,4 %, après une hausse de +1,7 % en 2016. La consommation des ménages présente une évolution similaire : +1,1% en 2017 après la forte hausse de 2016 (+2,0%).

Après s'être ponctuellement repliés en début d'année 2018, ces deux indicateurs devraient redémarrer sous l'effet de mesures favorables au pouvoir d'achat attendues pour la fin de l'année, comme la réduction de la taxe d'habitation et la baisse du taux de cotisations sociales.

- Échanges extérieurs

En 2017, le solde commercial se creuse pour les biens au sens des douanes : 62 Md€ contre 48 Md€ en 2016, bien que l'augmentation des exportations de biens atteint son meilleur niveau depuis 2011 (+4,5%). La dégradation du solde commercial s'explique par l'augmentation des importations tirée par le dynamisme de la demande intérieure (consommation des ménages et investissements

des entreprises) et l'augmentation du prix du pétrole. Après une année à l'équilibre, le solde des échanges de services s'améliore nettement (excédent de 5,4 Md€) grâce aux bonnes performances du secteur touristique.

- Finances publiques

L'ensemble des dépenses accélère en 2017, à +2,5 % après +1,0 % en 2016, sous l'effet notamment de la revalorisation du point d'indice en février 2017, de la taxe à 3 % sur les dividendes et de la recapitalisation d'Areva SA .

L'ensemble des recettes augmente de 4,0 %, après +1,4 % en 2016, portées par l'accélération de la consommation, la montée en charge de la taxe carbone, et le dynamisme des transactions immobilières.

En conséquence, le déficit public pour 2017 s'élève à 59,3 Md€, soit 2,6 % du PIB et continue donc de se réduire (3,4 % constaté en 2016).

Fin 2017, la dette des administrations publiques (dette brute consolidée en valeur nominale) s'élève à 2 218,4 Md€. Elle s'accroît de 65,9 Md€ en 2017, après +51,3 Md€ en 2016. Elle atteint 97,0 % du PIB fin 2017, après 96,6 % fin 2016, soit +0,4 point.

2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

Cadrement de la politique nationale :

Deux documents majeurs encadrent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière (CSF).

Le premier a été élaboré durant l'année 2015 et a été publié par décret le 8 février 2017. Sa conception a réuni l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels de la filière. Ce programme interministériel fixe quatre objectifs pour la filière : augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt ; intégrer pleinement les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (en termes d'emplois, d'utilisation de bois, d'usage récréatif de la forêt) ; prendre en compte le changement climatique sur ses deux volets (atténuation et adaptation) ; créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises. L'objectif de mobilisation supplémentaire de bois inscrit dans le PNFB est intégralement repris par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), montrant ainsi la cohérence entre les objectifs de la politique nationale forestière et ceux de la politique nationale de transition énergétique.

Le second a été signé fin 2014, par les ministres chargés de la forêt, de l'économie et de l'industrie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, par l'Association des régions de France ainsi que par les organisations professionnelles du secteur, de l'amont à l'aval. Les actions devant être réalisées dans ce contrat, à la fois par les pouvoirs publics et par les organisations professionnelles, concernent les outils de pilotage nécessaires à la filière, le financement et l'accompagnement des entreprises, le développement des emplois et des compétences, la sécurisation des approvisionnements sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et la contribution de la filière à la transition énergétique (notamment l'essor du bois en construction).

Les mesures prises en 2016, 2017 et 2018 et listées ci-dessous découlent dans la majorité des cas de la mise en œuvre de ces deux documents.

Un nouveau Contrat de Filière devrait être signé avant la fin de l'année pour la période 2018-2020. Trois projets structurants porteront sur (i) le renforcement de l'innovation collaborative pour stimuler les offres multi-acteurs sur des thématiques en développement comme l'habitat senior évolutif, l'urbanisme culturel et la mobilité, (ii) la structuration opérationnelle de la filière via des réponses exemplaires et collectives appliquées aux ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024, (iii) et l'accélération de la transformation des entreprises par l'évolution des compétences et l'accompagnement au développement de leaders industriels structurant.

D'autre part, le gouvernement a souhaité mobiliser le Grand Plan d'Investissement afin de soutenir l'investissement industriel de la 1ère transformation du bois ainsi que l'investissement forestier (renouvellement des peuplements et desserte forestière). De plus, le développement de l'usage du bois dans la construction est prévu par le projet de loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) en cours de discussion au Parlement. Enfin, sont étudiées actuellement des actions complémentaires destinées à conforter et accentuer la dynamique collective et interministérielle de développement de ce secteur.

- Inciter à la gestion forestière

Plusieurs types de financements permettent d'encourager les propriétaires forestiers privés (qui sont plus de 3 millions en France) et publiques (notamment les 12 000 communes possédant des

forêts) à gérer leur patrimoine forestier dans le but, entre autres, d'y mobiliser du bois.

Ces financements sont attribués, d'une part, dans le cadre des Programmes de Développement Rural (PDR) encadrant la consommation des crédits du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER). Ces programmes, qui s'étalent sur la période 2014-2020, sont élaborés par les Régions françaises, et non par l'État comme lors des programmations précédentes.

Il peut être estimé qu'environ 230 millions d'euros de FEADER seront consacrés au secteur forestier sur l'ensemble du territoire et de la période, notamment pour la construction de dessertes forestières, l'acquisition de machines d'exploitation forestière et la réalisation de travaux sylvicoles visant à améliorer ou à renouveler les forêts.

D'autre part, l'État français finance la filière par le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB), pour réaliser des actions d'animation dans les territoires forestiers et des investissements innovants au service du développement économique de la filière.

Par ailleurs, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a lancé en 2015 et 2016 deux appels à manifestation d'intérêt, intitulés « DYNAMIC Bois », qui visent à dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois, notamment à destination énergétique, ainsi que la gestion sylvicole ayant pour objectif d'améliorer la valeur économique des peuplements forestiers. Les deux éditions successives ont respectivement été dotées de 35 millions d'euros (permettant de financer 24 projets territoriaux) et 20 millions d'euros (19 projets). L'ensemble de ces projets devrait permettre, sur une période de trois ans, de mobiliser près de 4 millions de tonnes de bois-énergie supplémentaires et d'améliorer les peuplements forestiers sur une surface de l'ordre de 38000 ha .

L'encouragement à la gestion forestière passe aussi par l'incitation au regroupement de la gestion à l'échelle d'un massif forestier, notamment en France où la forêt privée française est très morcelée (12 millions d'hectares sont détenus par plus de 3 millions de propriétaires). Un outil innovant permettant d'organiser cette gestion groupée a été mis à disposition des propriétaires depuis fin 2014 et son déploiement monte en puissance actuellement : il s'agit des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). Dans le cadre du PNFB, des expérimentations de gestion conjointe forêt publique/forêt privée sont également encouragées.

Enfin, le développement de la filière passe aussi par le renforcement des relations entre les différents acteurs de la filière, notamment entre les propriétaires forestiers vendeurs de bois et les exploitants et transformateurs acheteurs de bois. Dans ce but, les acteurs sont encouragés à développer la contractualisation dans leurs relations commerciales, afin de sécuriser les approvisionnements des industries transformatrices.

- Encourager l'utilisation bois dans la construction

La part du bois dans la construction reste relativement faible en France (aux alentours de 10%), alors que l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables. En particulier, le bois permet de stocker du carbone dans les éléments de construction en bois et de remplacer des matières premières non-renouvelables et plus énergivores (métal, ciment). De nombreuses initiatives ont été portées par les pouvoirs publics afin d'augmenter la part du bois dans la construction.

Les plans bois construction, ont été établis en concertation avec la filière bois (Codifab et France Bois Forêt). Ils ont été repris dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière depuis sa mise en place en 2014 à travers le Défi 4 (développement du bois dans la construction).

Le premier Plan a été engagé en 2009 dans le but de démontrer les performances des solutions bois et leur capacité à répondre aux exigences techniques de la réglementation du bâtiment (acoustique, thermique, incendie, ...). Le deuxième Plan (2014-2017) poursuivait cette démarche en développant trois axes stratégiques : la formation, la valorisation des feuillus dans la

construction (au travers d'un appel à manifestation d'intérêt) et le positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation. Le troisième plan bois (2018-2020) s'inscrit dans la continuité des plans précédents. Il s'attachera à lever les freins culturels et à positionner favorablement les solutions bois dans la perspective de la future réglementation environnementale du bâtiment.

Le Plan Immeuble en Bois de Grande Hauteur a pour but de faire émerger des « immeubles à vivre bois » de grande hauteur. Il fait partie des 34 projets « Nouvelle France Industrielle », lancés en Novembre 2013. Ce projet dont le coût est estimé à environ 8 M€, est financé à hauteur de 5,8 M€ par le le Programme d'investissements d'avenir (PIA). La gouvernance du projet repose sur l'association de toutes les professions concernées de l'amont à l'aval de la filière bois, dans le cadre d'une démarche collaborative innovante au sein d'Adivbois (Association pour le développement des immeubles à vivre en bois). L'association Adivbois constitue un centre de ressource et d'expertise pour appuyer les porteurs de projets, avec sept commissions thématiques qui travaillent pour disposer d'un état des lieux des connaissances actuelles sur la construction bois. Les sites hébergeant les futurs projets dans plusieurs villes de France ont été sélectionnés par un Appel à Manifestation d'Intérêt en 2016. Les projets architecturaux ont ensuite été sélectionnés par un concours d'architecture national en 2017. La construction des immeubles est prévue pour 2019. D'autres projets « satellites » sont associés à la démarche Adivbois qui compte une trentaine de projets.

Woodrise, le premier congrès mondial sur les immeubles de moyenne et grande hauteur en bois s'est tenu en septembre 2017 et a été organisé par FCBA. La seconde édition de ce congrès devrait avoir lieu en septembre 2019 au Québec.

Par ailleurs, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) introduit dans son article 8 l'évolution de la réglementation thermique des constructions neuves pour prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Ce type d'évaluation de performance environnementale avait commencé à être développé dans le cadre du label privé Bâtiment Bas Carbone (BBCA). La nouvelle réglementation est actuellement en cours d'expérimentation avec le label E+C- (Energie + Carbone -) (<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>). La loi ELAN en cours d'élaboration (promulgation probable en fin d'année 2018) devrait renforcer la future réglementation environnementale des bâtiments neufs en faveur des matériaux biosourcés.

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Ces politiques sont détaillés dans la partie 4 b).

- La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois

Le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE) est mis en œuvre en France depuis le 3 mars 2013 ; des contrôles sur les entreprises importatrices sont réalisés depuis fin 2014. Ils permettent, en particulier, de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnée pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été inscrit dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), promulguée en octobre 2014. Plusieurs organismes – tels que Le Commerce du Bois (organisation française), Bureau Veritas, NEPCon, ou SGS – ont été reconnus par la Commission Européenne comme organisations de contrôle au sens du RBUE et proposent un système de diligence raisonnée permettant aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences du Règlement. Chaque année, environ 150 contrôles RBUE sont programmés par les autorités françaises.

De plus, à partir du 15 novembre 2016, la France met en œuvre la politique FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) de l'accord bilatéral entre l'UE et l'Indonésie : cela implique qu'en lien avec les autorités douanières, le Ministère de l'Agriculture vérifie les importations de bois et produits dérivés du bois en provenance d'Indonésie, qui doivent s'accompagner d'une autorisation FLEGT délivrée par les autorités indonésiennes. Si cette autorisation est validée par le Ministère de l'Agriculture, et si la marchandise importée est conforme à cette autorisation, le service des Douanes délivre la libre circulation de la marchandise sur le territoire européen (environ 3000 licences sont délivrées chaque année). Le régime FLEGT constitue une procédure simplifiée par rapport au régime RBUE, car il s'appuie sur une présomption de légalité du bois et des dérivés du bois issus de l'Indonésie, seul pays, à ce jour, bénéficiant de ce régime (acte délégué de l'Union européenne du 9 juin 2016). Le Ghana et le Vietnam pourraient être les prochains pays à bénéficier de ce régime, le Vietnam devant signer un Accord de Partenariat Volontaire (étape préalable) d'ici la fin d'année 2018.

- Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois

En 2016 a été élaboré le Plan Recherche et Innovation 2025 pour la filière forêt-bois qui définit des orientations stratégiques et formule des propositions techniques, qui sont structurées en trois objectifs principaux :

- accroître les performances du secteur par des approches systèmes ;
- développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bio-économique ;
- adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Le Plan se concentre également sur les modalités de financement de la recherche et développement dans le secteur forêt-bois, qui souffre d'un éparpillement des sources financières.

La recherche sur l'aval de la filière est notamment portée par l'institut technique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), établissement sous tutelle de l'État qui a renouvelé son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2016-2020.

En décembre 2016, le ministère de l'Agriculture a lancé un appel à projet « innovation et investissements dans l'amont forestier » d'un montant de 15 M€, financé par le nouveau Fonds stratégique de la forêt et du bois. 35 projets ont été retenus couvrant l'ensemble des thématiques du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) : connaissance, exploitation et valorisation de la ressource forestière, adaptation de la ressource et de la sylviculture au changement climatique, gestion durable de la forêt.

- Rôle croissant de la forêt et du bois dans les politiques climatiques

La place de la forêt et du bois prend de plus en plus d'importance dans les politiques climatiques, d'autant plus avec les nouveaux objectifs du Plan Climat de neutralité carbone (c'est-à-dire de compensation des émissions résiduelles par des absorptions équivalentes) à l'horizon 2050. En effet, le secteur forêt-bois permet l'absorption des émissions de GES (séquestration du carbone en forêt et stockage de carbone dans les produits bois) mais il offre également des solutions bas carbone en fournissant des matériaux et de l'énergie renouvelable. Ces points sont abordés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (cf. § 4.B) et la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB).

3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Les facteurs ayant une influence notable sur les marchés des produits forestiers sont de deux ordres : il peut s'agir de facteurs de long terme ou de facteurs de court terme.

3.1. Déterminants de long terme

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés notamment pour le papier, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériaux, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire français.

- Politiques publiques liées à la transition écologique et à la bioéconomie

La prise de conscience d'une modification de l'utilisation des énergies fossiles a été retranscrite dans les politiques énergétiques européenne et française qui incitent à une augmentation substantielle dans les années à venir du recours aux énergies renouvelables. Cette montée en puissance doit reposer en partie sur l'utilisation du bois-énergie, avec des conséquences majeures sur les marchés du bois à savoir une augmentation de la demande en bois-énergie et donc des prix des produits correspondants (bûches, bûchettes, pellets...). Cela a des répercussions indéniables sur les industries qui utilisent les mêmes qualités de bois, comme celles de la pâte à papier ou du panneau, qui doivent faire face à une concurrence nouvelle et accrue dans l'acquisition de leur matière première.

Depuis quelques années, une politique volontariste de promotion du bois dans la construction (cf. supra) a pour objectif de susciter la demande de bois d'œuvre, et ainsi générer du bois-énergie associé aux co-produits, plus en phase avec une utilisation du bois en cascade. Ces efforts ne se sont pour l'instant pas traduits par une augmentation significative de la consommation de bois pour la construction.

Le développement de la bioéconomie encourage le remplacement de produits issus des produits pétroliers vers des produits fabriqués à partir de biomasse. Par exemple, le remplacement progressifs des sacs en plastiques par des sacs bio-sourcés offre un nouveau débouché aux industries papetières.

- Dématérialisation

Le développement du numérique et la dématérialisation est une tendance lourde qui affecte particulièrement la production de papiers à usages graphiques (livres, magazines, etc). Toutefois, le développement du commerce en ligne entraîne paradoxalement une augmentation de la consommation de papier-carton pour la logistique et le transport, l'emballage de produits individualisés étant plus consommateur d'emballage que les produits vendus en gros pour les enseignes de distribution.

- Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national

Depuis plusieurs années, la demande adressée par la Chine en bois brut destiné à être transformé dans les sites de transformation chinois, influence de manière grandissante le marché du bois national. La demande pour des parquets et des meubles en chêne explose en Asie, avec l'émergence d'une nouvelle classe moyenne qui apprécie le chêne.

En 2017 et début 2018, les exportations de grumes de chêne à destination de la Chine sont repartiées fortement à la hausse (350 000 m³ estimés en 2017, soit environ 20 % de la production française), après avoir diminué en 2016.

- Usages en cascade

Les produits connexes de scierie étant soit revendus comme bois de trituration pour les usines de pâte et de panneaux, soit transformés en pellets pour le bois énergie ; une bonne conjoncture pour la production de sciages entraîne indirectement un choc d'offre pour le bois industrie et le bois énergie, et a donc tendance à faire baisser les prix de ces derniers.

3.2. Déterminants de court terme

- Conjoncture du marché du logement et de la construction

Le bâtiment est le principal débouché du bois utilisé comme matériau, avec des usages en structure (murs, charpentes, ossature-bois, planchers, platelages), en parement (bardages, lambris, parquets...) et dans les menuiseries/ameublement (fenêtres, portes, escaliers, etc). Le marché du logement, à la fois la construction neuve mais aussi la rénovation, est donc un déterminant majeur des marchés du bois. Une part importante du bois consommé dans les bâtiments français est importée. Une augmentation de la demande sur le marché du logement se traduit donc généralement par une augmentation de la production mais également par une augmentation des importations.

Après une morosité du marché dans les années 2013-2015, la reprise du secteur s'est confirmée en 2016-2017, poussée notamment par les taux d'intérêt très bas et la croissance économique. La reprise a essentiellement entraîné une hausse des importations, la production de produits bois n'ayant augmenté qu'à la marge.

- Croissance économique

Comme la grande majorité des biens, la production et la consommation de produits bois sont directement influencés par la croissance économique. Les palettes, utilisées dans la logistique, sont les produits les plus précocement impactés par les cycles économiques.

- Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques ont un impact sur les marchés du bois, en perturbant à la fois l'offre et la demande.

Côté offre, certaines conditions climatiques (précipitations importantes et absence de gel) peuvent rendre peu praticables les sols et de ce fait restreindre les possibilités d'exploitation forestière, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval. C'était le cas durant l'hiver 2017-2018.

Côté demande, les températures en hiver ont une influence forte sur la demande en bois-énergie. Des températures basses et des épisodes de froid prolongés augmentent les besoins en

chauffage. Les effets sont amplifiés par le fait que le bois énergie sert souvent de chauffage d'appoint. Ainsi, pendant les hivers 2014-2015 et 2015-2016, les températures douces ont provoqué une diminution de la demande en bois-énergie. La baisse relative des températures pendant l'hiver 2016-2017 et 2017-2018 a provoqué une hausse des quantités consommées et des prix du bois énergie.

- Prix des énergies fossiles

Le prix du bois énergie est positivement corrélé au prix des énergies fossiles. Le prix des énergies fossiles sont à la fois impactés par le marché « brut » mais également par la fiscalité, et notamment la fiscalité carbone (cf. partie « Politiques publiques liées à la transition écologique » plus haut). Lorsque le prix des énergies fossiles est bas comme lors de la période 2015-2017, les projets de chaufferies biomasse ont du mal à se monter car elles ne sont pas compétitives par rapport au gaz. D'autre part, chez les particuliers, l'usage en chauffage d'appoint diminue et la progression du taux d'équipement de chauffage au bois ralentit.

- Événements exceptionnels (tempêtes)

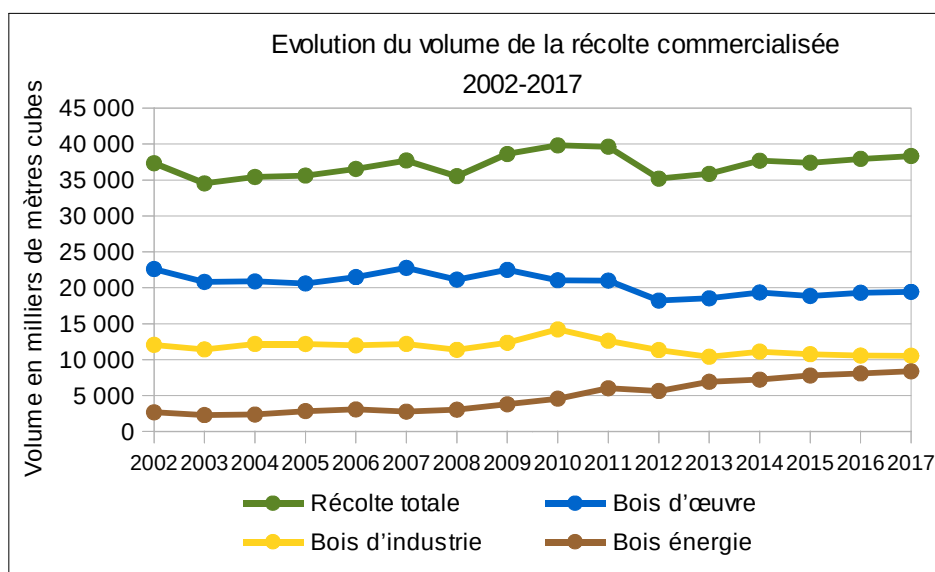
Les catastrophes naturelles comme les tempêtes engendrent momentanément un choc d'offre et donc un effondrement des prix. Mais l'influence des événements peut s'étendre sur de plus longues périodes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées. Fin 2017 et début 2018, les chablis intervenus en Allemagne et en Europe centrale (17 millions de m³, résineux surtout) ont aussi un impact sur le prix des bois résineux en France.

4. Evolution des marchés des produits forestiers

A. Matière première bois

- Volume de la récolte

En 2017, le volume total de la récolte de bois commercialisé s'est élevé à 38,3 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce, chiffre quasi-stable par rapport à 2016 (+0,6%). Le niveau de la récolte en 2017 est équivalent à celui constaté en 2007, juste avant la crise économique et l'épisode exceptionnel qu'a connu la France au niveau sylvicole suite à la tempête de début 2009.

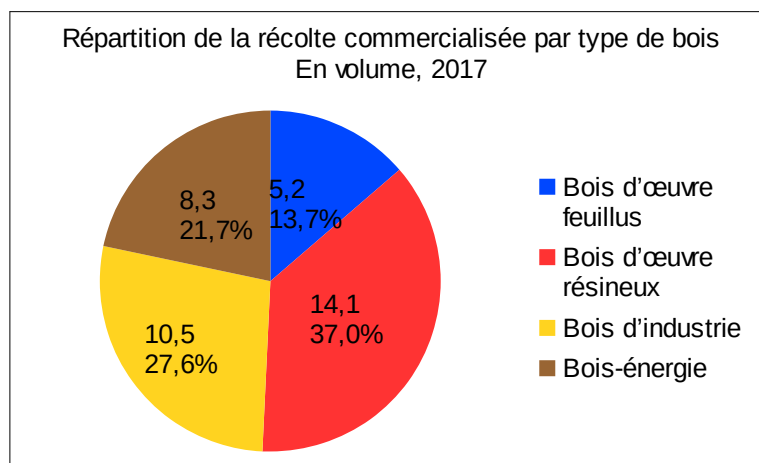


Source : SSP 2018

La récolte de grumes de feuillus a baissé en 2017 (-2%), après la hausse constatée en 2016. Les évolutions sont contrastées selon les essences : -0,2 % pour le chêne, -5,0 % pour le hêtre, +3,0 % pour le peuplier. La récolte de grumes de résineux augmente légèrement (+1,6%), avec toutefois des évolutions différenciées selon les essences : hausse forte pour le douglas (+13,5 %) et modérée pour le sapin-épicéa (+2,1%) ; baisse pour le pin maritime (-3,4%).

La récolte de bois d'industrie commercialisé diminue de -0,2 % en 2017 pour la troisième année consécutive. Le volume récolté atteint ainsi 10,5 millions de mètres cubes. La récolte de bois-énergie a augmenté en 2017 de 294 000 mètres cubes, soit +3,6 % pour atteindre 8,3 Mm³ (quasi triplement en dix ans).

Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (73 % du total) et de bois de trituration (56 % du total), alors qu'elles ne couvrent que 36 % du volume sur pied.

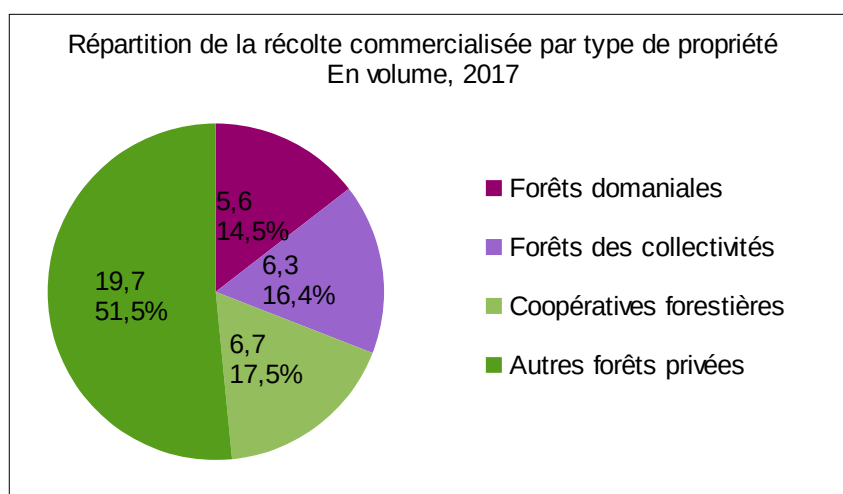


Source : SSP 2018

En 2017, 11,82 Mm3 de bois issus des forêts publiques ont été mis sur le marché, chiffre stable par rapport à 2016. 53 % de cette récolte provient de forêts domaniales, et le reste de forêts de collectivités.

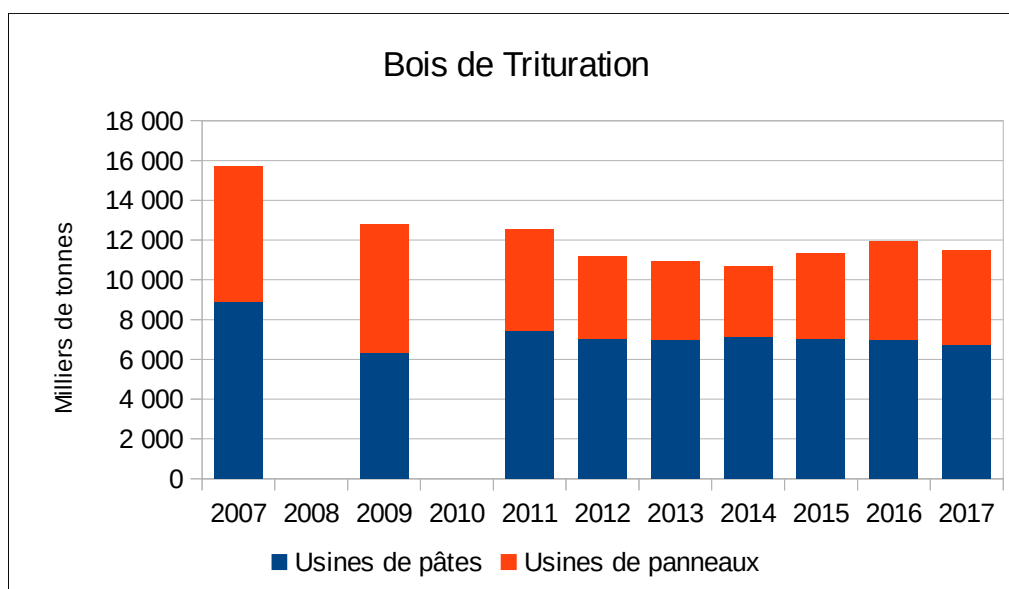
La forêt publique contribue donc à hauteur de 31 % à la récolte totale commercialisée, bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale. Ceci reflète le fait que les propriétaires de forêts privées, qui mobilisent par ailleurs du bois non commercialisé dans une quantité difficile à estimer, ont des difficultés à s'insérer dans l'économie de la filière forêt-bois.

Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : en 2017, ces organisations rassemblent près de 110 000 adhérents, représentant 1,8 millions d'hectares de forêt. Elles ont contribué à la récolte nationale commercialisée de bois à hauteur de 6,7 Mm3.



Source : ONF, UCFF et SSP 2018

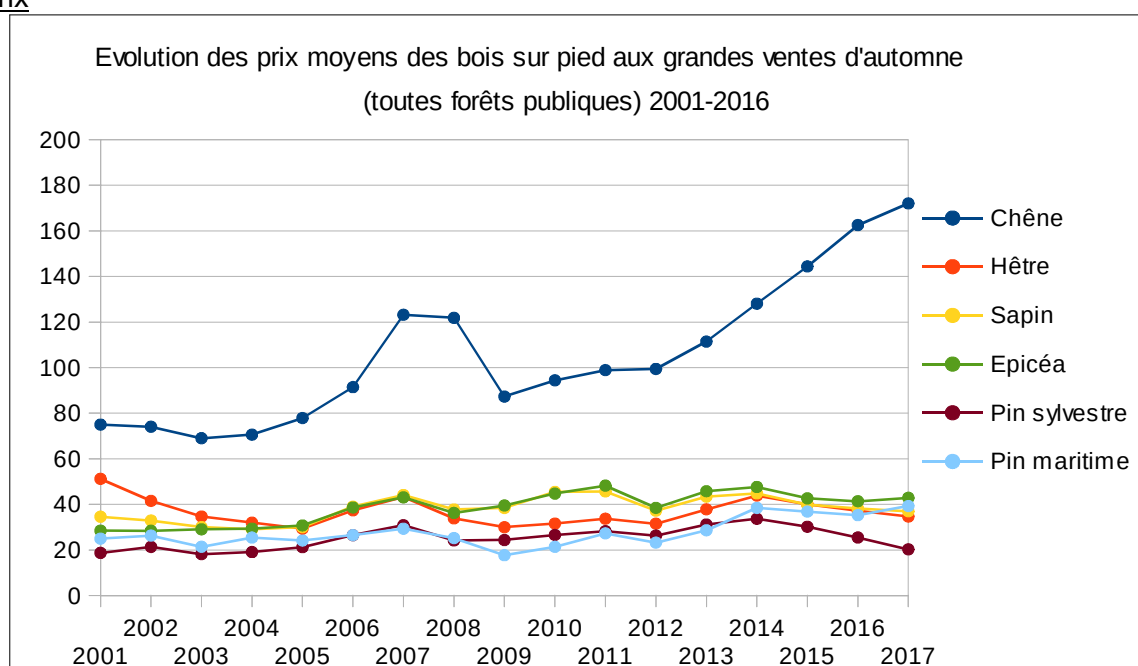
En 2017, le bois de trituration représentait 11,47 Mt brutes, dont 62 % provenant de forêt (le reste étant des connexes de scierie ou du bois recyclé). L'industrie des pâtes à papier a utilisé en 2017 6,74 Mt de bois (-3,2%), et l'industrie des panneaux 4,73 Mt (-5,0%).



Source : Memento FCBA (Copacel, UIPP, UIPC)

L'approvisionnement des industries des pâtes à papier en 2017 est composé à 72 % de bois ronds (à 68 % résineux) et de 28 % de connexes de scieries (à 88 % résineux). L'approvisionnement des usines de panneaux est composé de 49 % de bois ronds (à 54 % résineux), de 30 % de produits connexes (à 81 % résineux) et de 21 % de bois recyclés.

- Prix

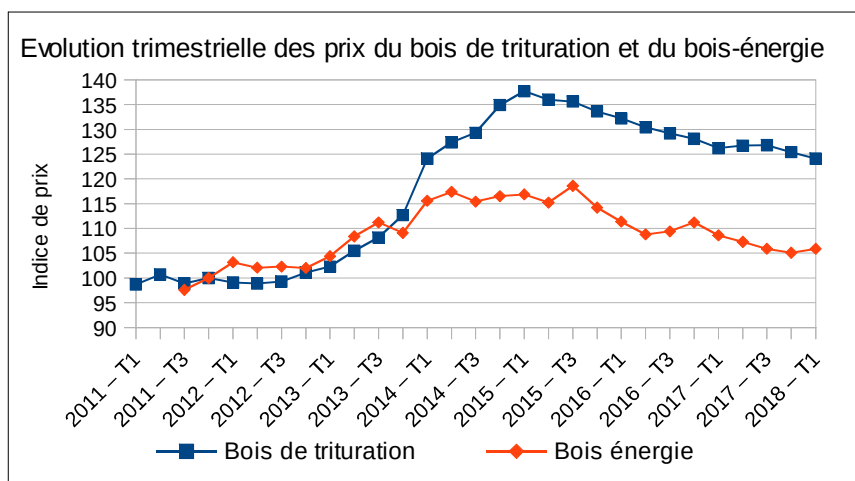


Source : ONF 2018

Sur les ventes d'automne 2017 en forêt publique, les prix sont en baisse pour la troisième année consécutive, sauf pour le chêne qui continue de s'apprécier (+6 %) et le pin maritime qui rebondit fortement (+11%) ainsi que l'épicéa (+4%). Ainsi le hêtre¹ (-7%) et le sapin (-3 %) voient leur prix baisser, tandis que le prix du pin sylvestre² continue de s'effondrer (-20 %, à 20€/m³).

1 Toutefois, les trois quarts des volumes de hêtre en forêt publique sont vendus par contrat d'approvisionnement (et non aux ventes publiques d'automne). Pour ces contrats, les prix sont en hausse de 3 %.

2 De même, pour le pin sylvestre, le prix du bois sur pied aux ventes d'automne n'est pas forcément



Source : SSP, base 100 au 4ème trimestre 2011

L'évolution du prix du **bois de trituration** constatée en 2017 a confirmé la tendance amorcée en 2015. La tension observée sur le marché depuis 2013 s'est apaisée et les prix ont continué à diminuer légèrement. Ainsi, les prix du bois de trituration sont, début 2018, environ 10 % moins élevés que lors du pic observé au premier trimestre 2015, mais restent 25 % plus cher que durant la période 2011-2012.

Les prix du **bois-énergie** continuent au cours de l'année 2017 la baisse entamée en 2016 après avoir atteint un plateau en 2014-2015, malgré le léger soubresaut de fin 2016. Cette baisse des prix s'explique par les hivers relativement cléments, ainsi que le faible prix des énergies fossiles faisant baisser la demande.

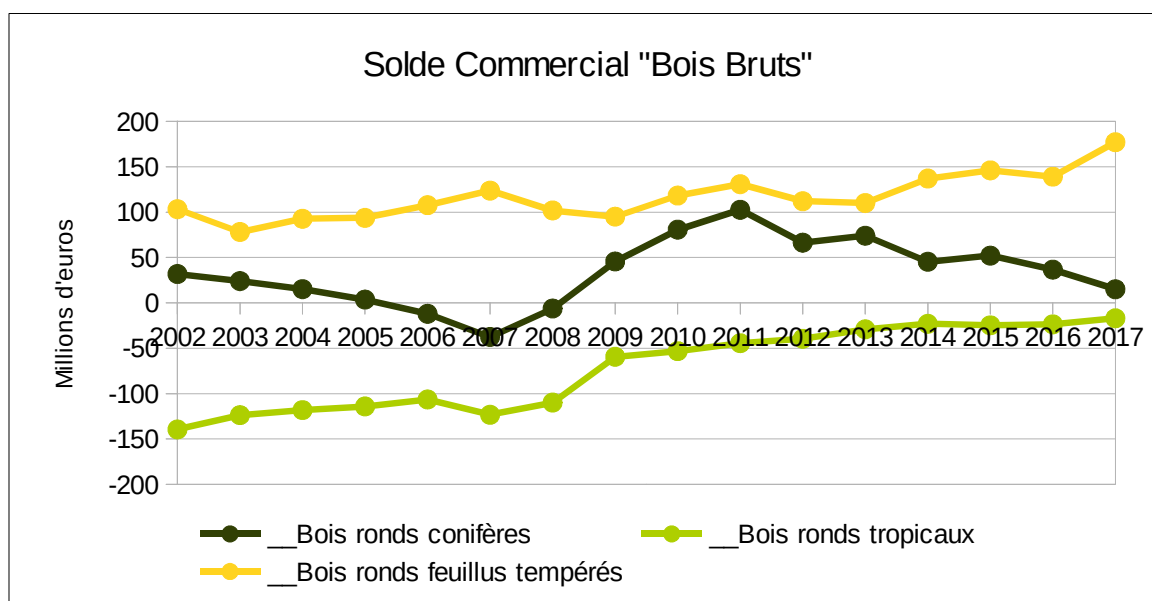
- Les échanges extérieurs de matière première

Les importations de bois ronds tropicaux ont fortement baissé en 2017 (18 M€, -28%), après une stagnation sur la période 2014-2016. La baisse tendancielle observée depuis de nombreuses années s'explique par différents facteurs : stratégie de valorisation locales des ressources forestières par les pays d'Amérique du Sud, d'Asie ou d'Afrique, pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical, concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens, mise en œuvre du RBUE. Le bois tropical notamment d'Afrique et d'Asie du Sud-Est est désormais massivement exporté vers la Chine.

Les exportations de bois ronds feuillus augmentent très fortement en 2017 (+24%). Avec des importations faibles et stables, le solde commercial pour ce poste augmente fortement (+28 % et atteint 177 M€), tiré par les exportations de chêne, notamment à destination de la Chine. En effet, la Chine est de très loin le premier destinataire des exportations de bois ronds feuillus tempérés français (environ 40 %, le Vietnam représentant environ 5%).

Enfin, pour les bois ronds résineux, les exportations baissent de 13 % et les importations augmentent de 13 %, aidées par la forte demande dans le secteur des sciages résineux notamment pour la construction. Le solde commercial des grumes résineuses est donc réduit de plus de moitié et se retrouve presque à l'équilibre.

représentatif (les volumes proposés sont plutôt faible et souvent en mélange, les meilleures qualités de plus en plus réservées à des contrats d'approvisionnement).



B. Bois énergie

Politique de promotion de l'énergie produite à partir de bois

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, fixe un objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière devra atteindre 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030.

Afin d'atteindre ces objectifs, la loi introduit deux outils structurants : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui fixe comme objectifs pour la biomasse :

- pour la production de chaleur à partir de biomasse : une production de 12 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 2018, et de 13 Mtep (bas) à 14 Mtep (haut) en 2023 (contre une production de 10,7 Mtep au 31 décembre 2013).
- pour la cogénération : des capacités installées de 540 méga-watts (MW) en 2018, et de 790 MW (option basse) à 1040 MW (option haute) en 2023 (contre 340 MW installés au 31 décembre 2014) ;

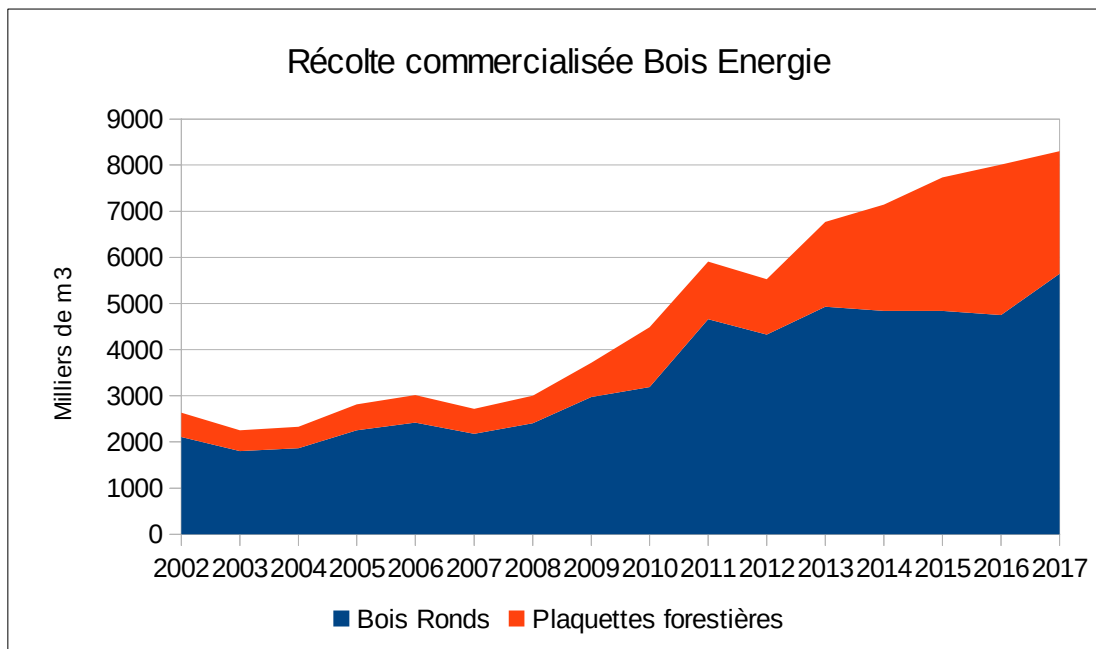
La SNBC et la PPE sont actuellement en cours de révision, pour fixer notamment des objectifs à l'horizon 2028.

Deux instruments ont structuré jusque-là le développement du bois énergie :

- Le Fonds Chaleur Renouvelable, créé en 2009, finance des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable. Il concerne également l'énergie solaire, la géothermie, le biogaz et la récupération de chaleur fatale. 1,57 milliards d'euros ont été engagés par l'ADEME pour ce programme qui, entre 2009 et 2016, a généré 5,15 milliards d'euros d'investissements. Le bois représente 46 % des montants d'aides versés par le Fonds Chaleur entre 2009 et 2016. Cela correspond à plus de 1 000 projets biomasse (dont des installations d'approvisionnement) qui produisent 1,4 million de tep/an, soit 71 % des engagements de production de chaleur du Fonds, et qui consomment plus de 5 millions de tonnes de biomasse. Parmi ces installations biomasse, 104 projets sélectionnés par le biais des appels à projets « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » (BCIAT) sont portés par des acteurs du secteur industriel et produisent chacun plus de 1 000 tep/an (et 560 000 tep/an au total).
- Les appels à projets 2003, 2006, 2009, 2010 et 2016 lancés par la Commission de

Régulation de l'Énergie (CRE) ont visé à encourager les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). L'éligibilité des projets a été jugée sur des critères de puissance, de respect de l'environnement (qualité de l'approvisionnement, normes de pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité).

Production de Bois-énergie



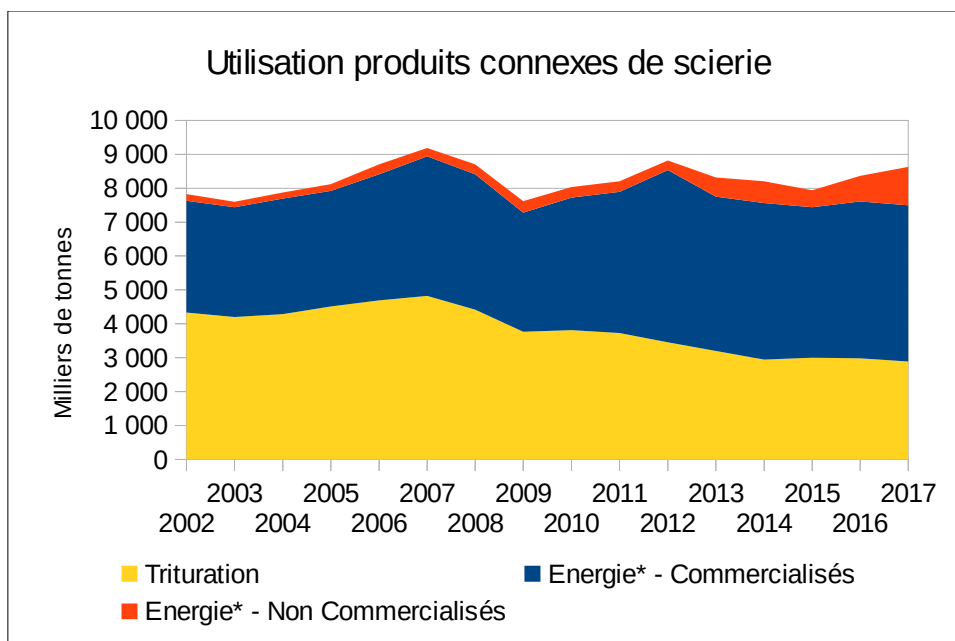
Source : SSP 2018

Le bois-énergie est produit sous diverses formes en France.

Les volumes directement prélevés en forêt pour la consommation des particuliers et non commercialisés ainsi que les volumes de bois recyclés destinés à une utilisation énergétique sont difficiles à estimer annuellement. Les premiers sont estimés à environ 20-25Mm³ par an (chiffre incluant le bois hors forêt comme les haies ou les bosquets).

La récolte commercialisée provenant de forêt dépasse 8 Mm³ en 2017. La production de plaquettes forestières (en quasi totalité destinée aux chaufferies et centrales biomasse) est dans une forte progression et atteint 2,65 Mm³ en 2017 (multiplication par près de 4 depuis 2008).

Les produits connexes de scieries (sciures, plaquettes et écorces) « non destinés à la trituration » (donc essentiellement utilisés à des fins énergétiques) représentent 5,74 Mm³ en 2017 (+7%). La part des connexes destinée à la trituration est en baisse (environ un tiers en 2017, contre la moitié dix ans auparavant), sous la pression de la forte demande de bois énergie.



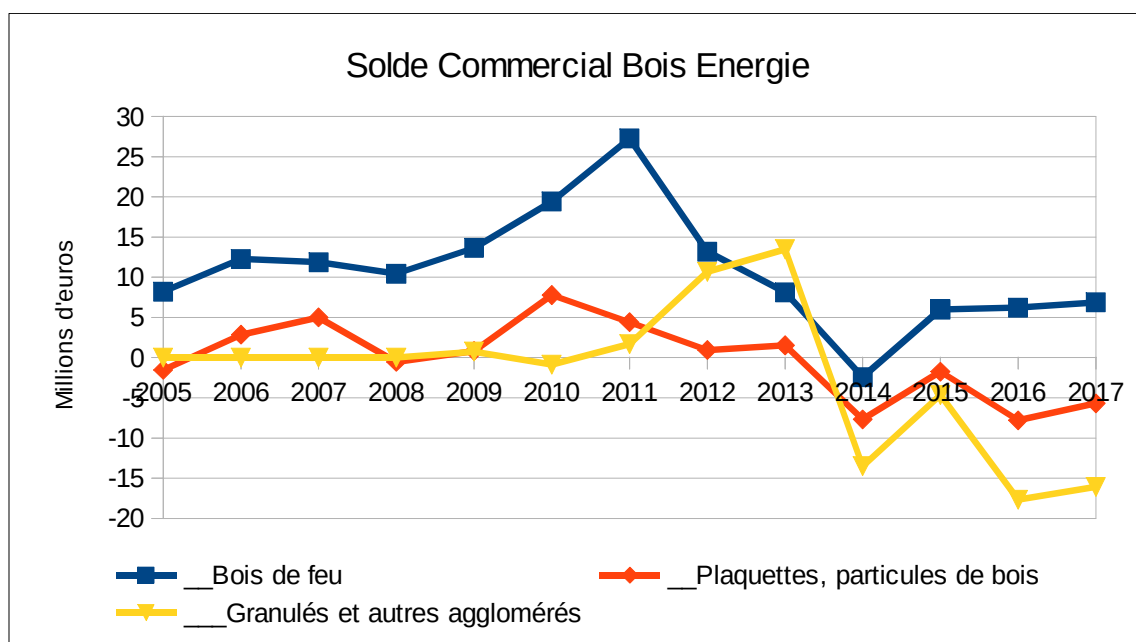
La part non commercialisée des connexes destinée à l'énergie, en nette augmentation depuis quelques années, correspond à l'utilisation des connexes par les scieries elles-mêmes (pour la production de chaleur, d'électricités ou de granulés). En effet, une partie des sciures est utilisée pour la fabrication de produits agglomérés : comme les granulés et les briquettes.

En 2017, la production de granulés a représenté 1,35 millions de tonnes (+12%) et celle de briquettes environ 70 000 tonnes. L'essentiel de la production est fabriquée par les scieurs et l'essentiel de la consommation est faite par les particuliers (poêles à granulés).

Commerce international

Depuis le début des années 2010 la France qui était globalement plutôt exportatrice de bois énergie devient plutôt importatrice.

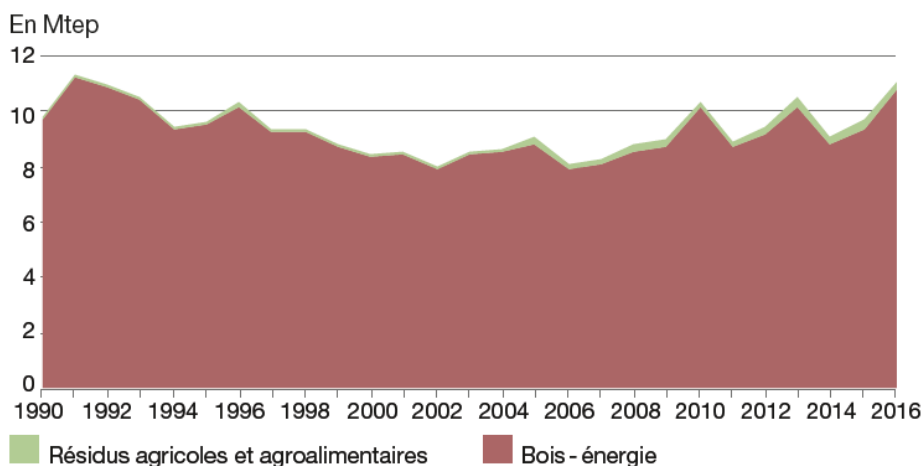
En 2017, le solde commercial pour le bois de feu s'établit à 7M€, chiffre relativement stable depuis 2015. Le déficit commercial des plaquettes ainsi que celui des granulés et autres agglomérés diminue légèrement (à respectivement -6 M€ et -16 M€).



Production de chaleur et d'électricité à partir de bois

En France, en 2016, la biomasse solide est majoritairement (91%) destinée à la production de chaleur.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE À PARTIR DE BIOMASSE SOLIDE HORS DÉCHETS

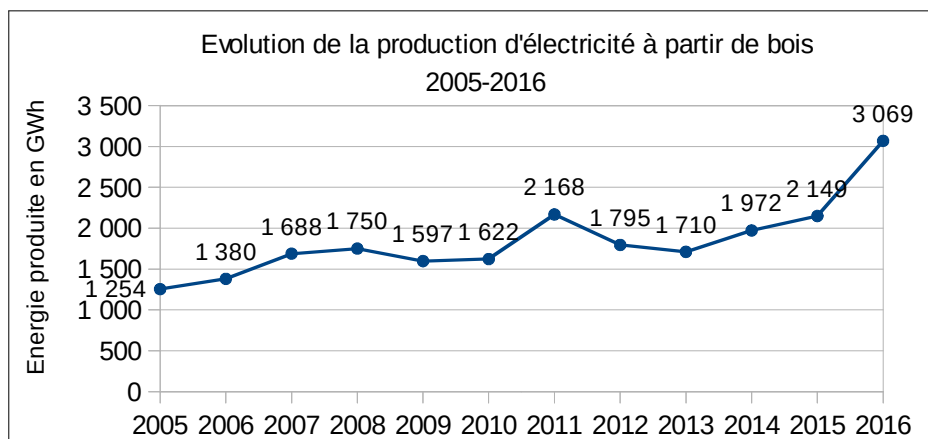


Champ : métropole et DOM.

Source : SDES, d'après les sources par filière

L'estimation de la production primaire de chaleur à partir de bois énergie est de 10.2 Mtep en 2016. La dynamique est une tendance à la hausse depuis le début des années 2000, avec des pics de consommation lors des hivers rigoureux (notamment 2010, 2013 et 2016).

La capacité installée de production d'électricité à partir de bois-énergie est de 591 MW en 2016 (contre 354 MW en 2014). Le bois a permis de produire, en 2017, 3069 GWh d'énergie électrique, chiffre en hausse de +43 % par rapport à 2015. La production à partir de centrales électriques seules passe de 0,098 GWh en 2015 à 0,405 GWh en 2016.



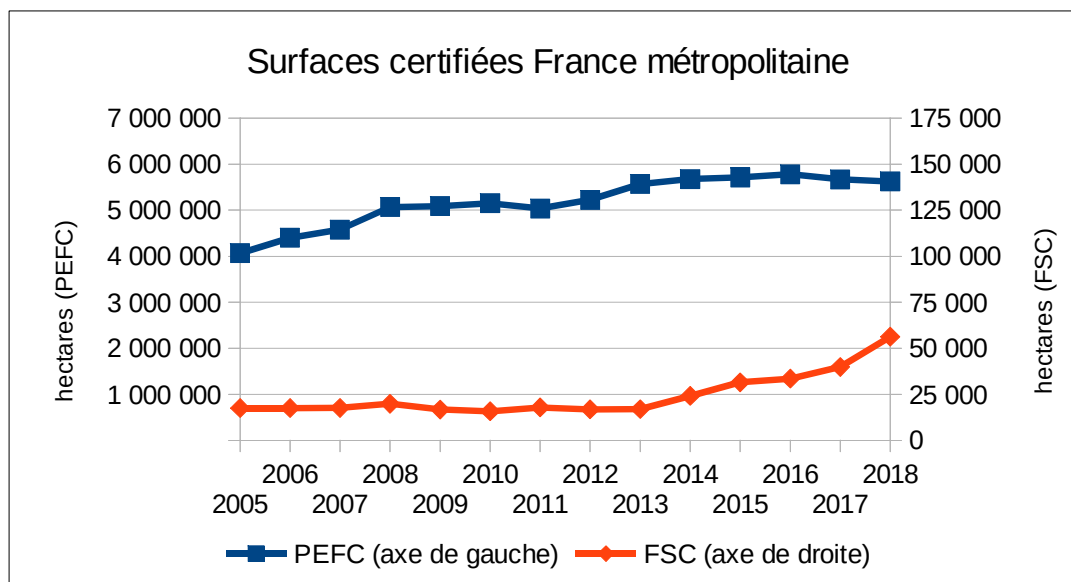
Source : Eur'Observer 2017. Le chiffre pour l'année 2016 est provisoire.

C. Produits forestiers certifiés

Deux acteurs coexistent en matière de certification des produits forestiers en France : PEFC France et FSC France. 2017 a été une année charnière pour les deux standards qui ont chacun révisé leur méthodologie.

PEFC France est prédominant en France où il est implanté depuis 1999. En 2018, PEFC France certifie les forêts de plus de 69 500 propriétaires, ce qui représente 5,6 millions d'hectares (environ 35%) de forêts en France métropolitaine. Après une dynamique de croissance entre 2005 et 2015 (passage de 4 Mha à près de 6Mha), la certification PEFC marque le pas depuis quelques années.

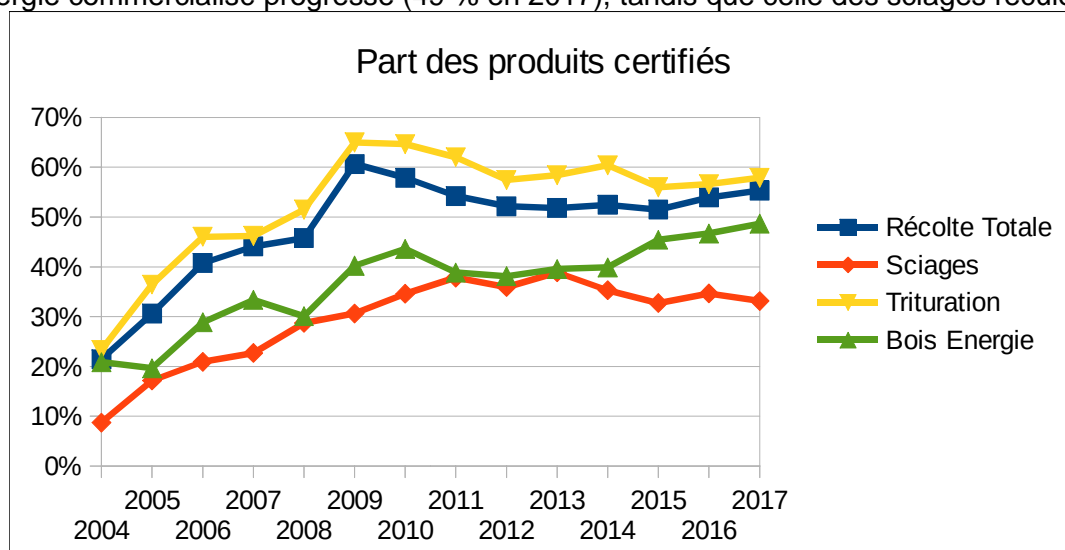
De son côté, FSC certifie aux alentours de 60 000 ha de forêts en France en 2018. Bien que la progression soit très forte depuis 2013, les surfaces en jeu restent très en dessous (d'un facteur cent) de PEFC.



Source : PEFC France 2018, FSC France 2018

La part de la récolte certifiée en France a fortement augmenté entre 2004 et 2009 (passant de 20 % à 60%) puis a progressivement diminué, avec toutefois un rebond ces deux dernières

années (55 % en 2017). Le bois de trituration présente le plus fort taux de certification (58 % en 2017), porté par une forte demande dans le secteur du papier. La part de la certification dans le bois énergie commercialisé progresse (49 % en 2017), tandis que celle des sciages recule.



Source : SSP 2018

La croissance de la certification pourrait aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), ainsi que par les futurs critères de durabilité de la biomasse solide imposés par la révision de la directive européenne sur les énergies renouvelables.

D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois

Après une fin d'année 2017 très positive, l'activité de fabrication de **caisses et d'emballages industriels** reste dynamique sur les trois premiers mois de 2018. En effet, le rythme d'évolution continue de se renforcer pour atteindre + 4 %, notamment porté par l'export.

La croissance de l'activité de fabrication et de reconditionnement de **palettes bois** reste soutenue avec une progression de +4,5 % sur l'année 2017.

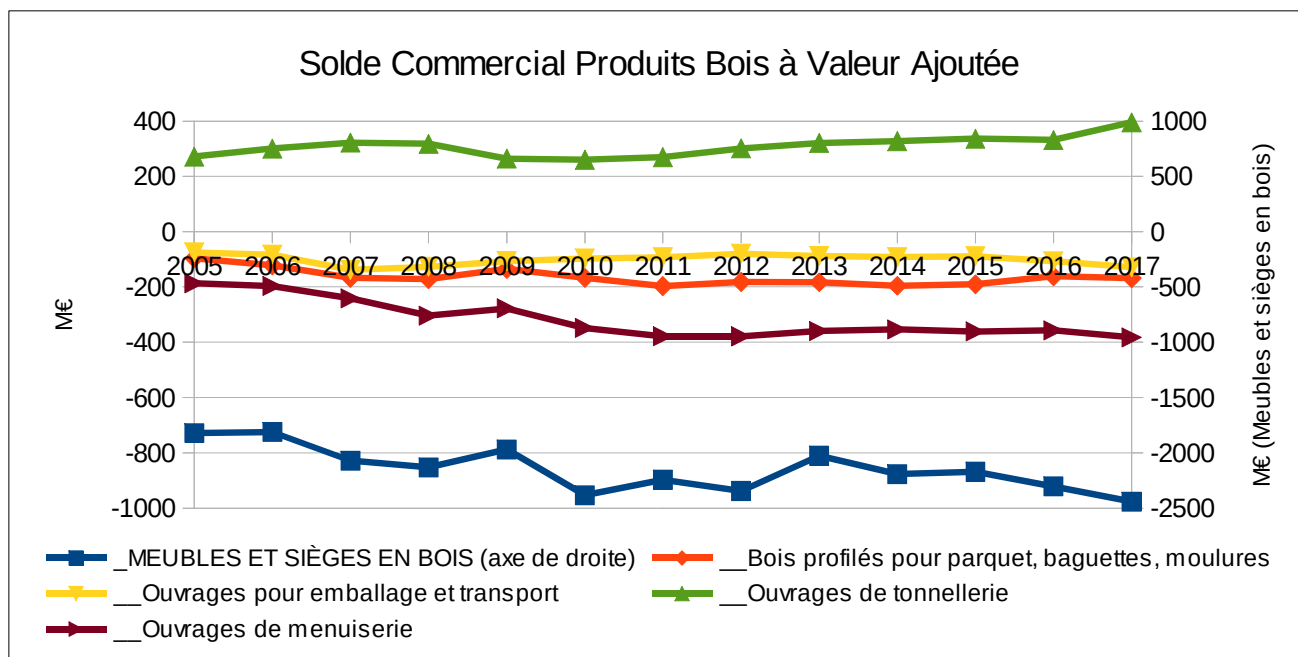
L'activité des fabricants d'**emballages légers** reste atone sur les trois premiers mois de l'année 2018, après une année 2017 plutôt favorable. En cause, les mauvaises conditions météorologiques qui ont touché l'activité fruits et légumes ainsi que les produits de la mer, pénalisant de fait l'activité des fabricants d'emballages légers. Sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires conserve une tendance positive : + 1 %.

La conjoncture pour la production de **parquets** est plutôt favorable : la production française de parquet massif atteint 2,575 Mm² (+3%) et celle de parquets contrecollés 2,861 Mm² (+3,5%).

Le secteur de la **tonnellerie** a produit 615 385 fûts (+2,2%) en 2017 pour un chiffre d'affaires de 429 millions d'euros (+4,6%), et voit ainsi la progression engagée en 2015 se poursuivre à un rythme modéré. Ces bons résultats s'expliquent par la performance de l'export (+6,4 % en volume), qui tempère les résultats en baisse en France (-4,1 % en volume), dus aux mauvaises productions de vin français (gel du printemps 2017). En effet, les deux tiers de la production française sont exportés.

Le secteur de la **fabrication de meubles** pèse 7,5 milliards d'euros et 41 600 salariés en 2015. L'indice de production industrielle est stable au premier semestre 2018 par rapport au premier semestre 2017 (0,0%), avec toutefois une bonne performance des meubles de cuisines (+4,5%)

très consommateurs de bois.



Source : SSP, Douanes 2018

Le secteur des meubles et sièges en bois est un fort contributeur du déficit de la filière forêt bois avec un solde de -2441 M€ en 2017, en forte augmentation (+6%) par rapport à 2016.

La Chine et le Vietnam sont de grands pays exportateurs de meubles et sièges en bois vers la France, représentant respectivement 17 % (numéro 1 à égalité avec l'Italie) et 4 % des importations. Les importations de meubles et sièges en bois en provenance de la Chine et du Vietnam ont été multipliées par six entre 2002 et 2010 (passant de 100M€ à 600M€) puis se sont relativement stabilisées depuis. Le secteur des meubles et sièges en bois représentent en 2017 84 % des exports de produits bois vietnamien vers la France (47 % pour la Chine).

Les déficits d'autres secteurs sont aussi en augmentation, portés par une reprise économique et une hausse des importations (tandis que les exportations sont stables ou augmentent faiblement), comme les bois profilés pour parquets, baguettes et moulures (-168 M€, +4,4%), les ouvrages pour emballage et transports (-129 M€, +20,5%) et les ouvrages de menuiserie (-382 M€, +7,1%). Le secteur de la tonnellerie réalise une très belle performance avec un solde de +395 M€ (+19,2%).

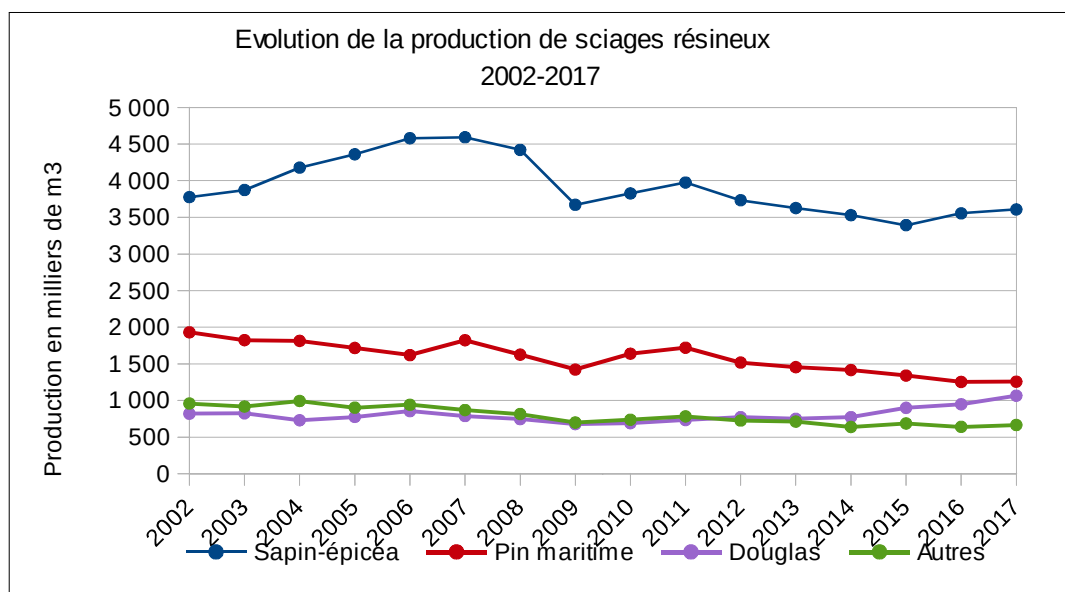
E. Sciages résineux

La bonne conjoncture du marché de la construction a profité à la production de sciages résineux qui augmente au cours de l'année 2017 (+3,1 %) et atteint 6,60 Mm³, son plus haut niveau depuis 2012.

L'essence la plus sciée et de loin est le sapin-épicéa, avec une production de 3,61 Mm³ en 2017 (+1,5%). Vient ensuite le pin maritime, en baisse de production depuis 2011, qui se stabilise à 1,26

Mm³ en 2017. Le Douglas, en troisième place, franchit pour la première fois la barre symbolique du million de m³ avec 1,07Mm³ (+12,3%). Il poursuit ainsi sa montée en puissance avec la conjonction de la bonne conjoncture sur le marché de la construction et l'arrivée à maturité des plantations d'après-guerre du Fonds Forestier National.

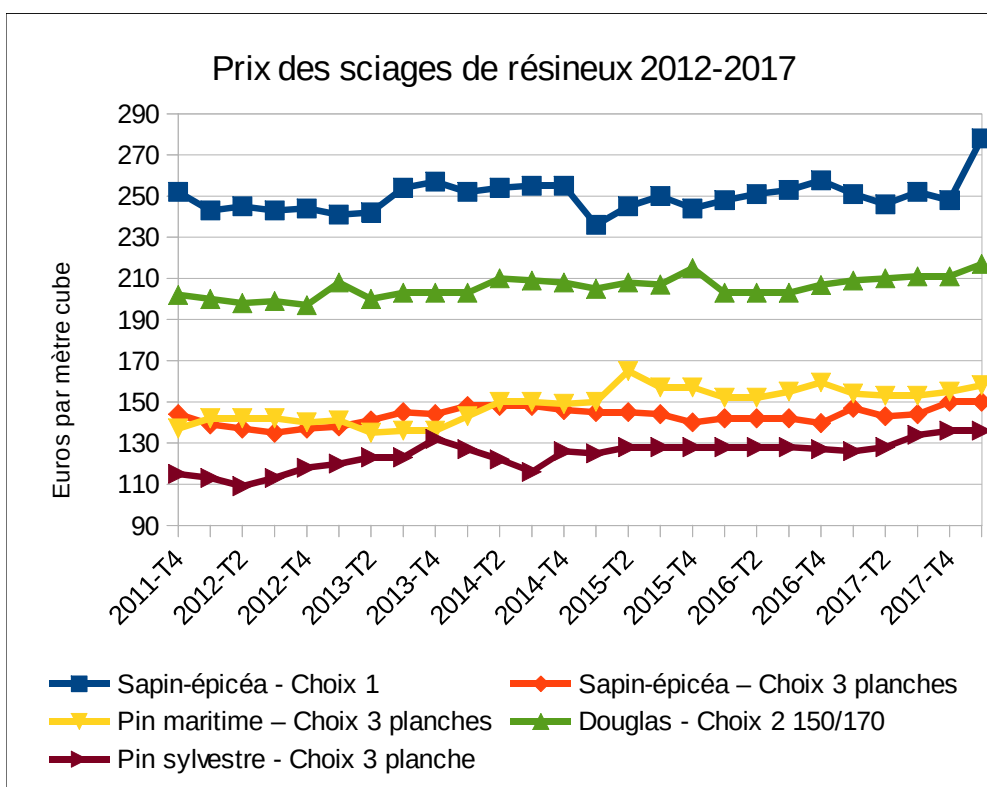
La consommation apparente de sciages résineux a fortement baissé en dix ans, passant de 11 Mm³ en 2007 à 7,5 Mm³ en 2016, ce qui confirme que le bois reste très concurrencé par les autres matériaux de construction.



Source : SSP 2018 Les chiffres pour l'année 2017 sont provisoires.

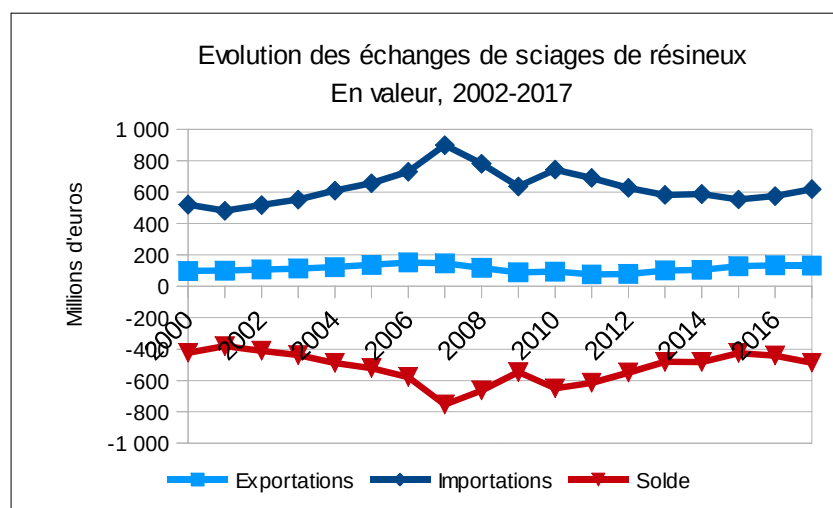
Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de différents produits de sciages de résineux représentatifs de la filière : le sapin-épicéa de haute (choix 1) et moyenne (choix 3) qualité, le pin maritime de choix 3, le douglas de choix 2 et le pin sylvestre de choix 3. Globalement, l'ensemble des sciages résineux sont en 2017 en reprise, portée par la forte demande dans la construction.

Pour le sapin-épicéa de choix 1, le prix s'envole en 2017 pour atteindre 278 euros/m³ au premier trimestre 2018 (+11%). Le douglas de choix 2 présente également une augmentation notable (+4%). Le sapin-épicéa de choix 3 et le pin maritime de choix 3 ont des augmentations plus modérées : +2 % et +3 % respectivement. Le pin sylvestre qui était à un niveau de prix assez bas, s'apprécie fortement (+11%).



Source : CEEB 2018

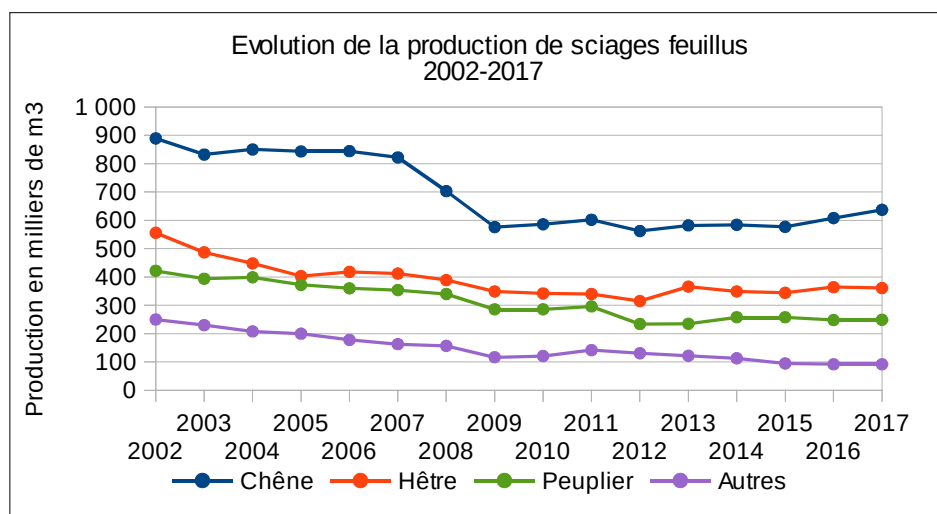
Les importations de sciages de résineux ont fortement augmenté en 2017 (+8%) pour revenir à leur niveau de 2012, à 620 M€ (-6 %), représentant environ 2,1 millions de mètre cubes (Mm³). L'Allemagne reste le premier fournisseur du marché français même si ses parts de marché s'érodent au profit notamment de la Suède et de la Russie. Les exportations, quant à elles, se stabilisent à 133 M€. La conséquence de ces tendances est une détérioration de la balance commerciale en valeur autour de -487 M€.



Source : Douanes françaises, 2018

F. Sciages feuillus

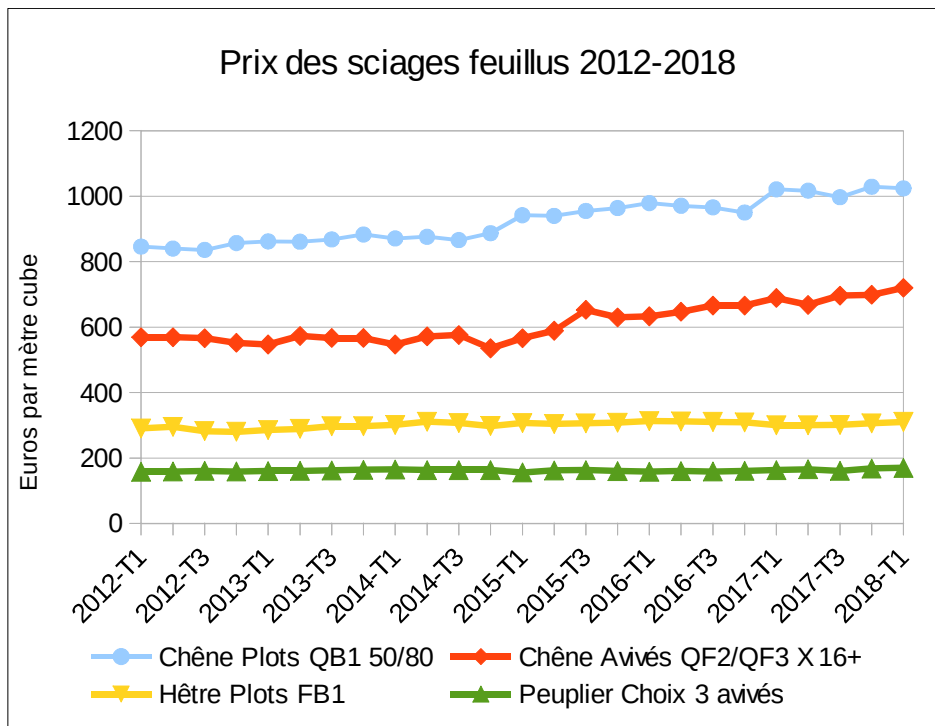
La production totale de sciages feuillus s'établit en 2017 à 1,34 millions de mètres cubes, chiffre en hausse de 2 % par rapport à 2016. Cette production est couverte à 48 % par les sciages de chêne, à 27 % par ceux de hêtre et à 19 % par les sciages de peuplier. Les sciages de chêne progressent nettement (+5%) pour la deuxième année consécutive, tandis que les sciages de hêtre et de peuplier restent stables.



Source : SSP 2018 – Les données 2017 sont provisoires

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de quatre produits représentatifs de la production française de sciages de feuillus : pour le chêne, les plots boules de choix QB1 de diamètre 50 à 80 cm (destinés à la tonnellerie et à la belle menuiserie), les avivés de choix QF2/QF3 (destinés à des usages moins haut de gamme comme la parqueterie) ; pour le hêtre, les plots de qualité FB1, et pour le peuplier les avivés de choix 3 (destinés à l'emballage et à la palette).

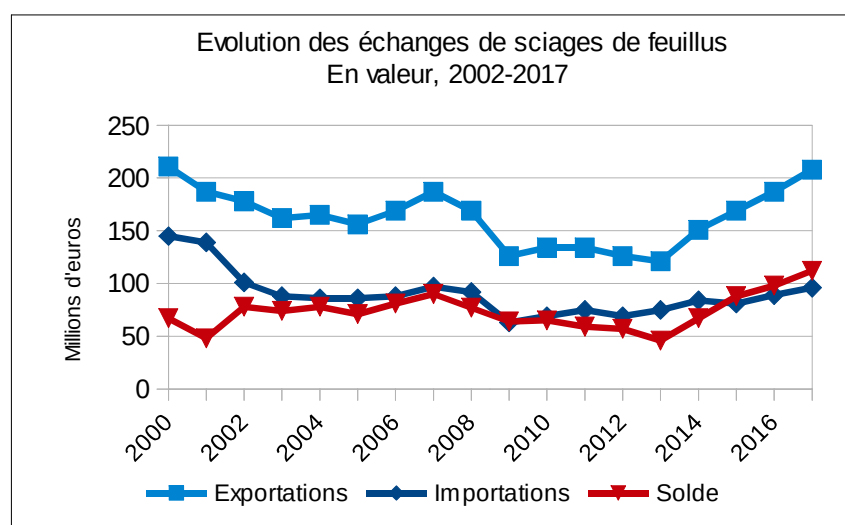
Le prix des sciages de chêne est dans une tendance haussière depuis la fin d'année 2014, avec 20 % d'augmentation en trois ans. Le prix du haut de gamme (plots boule) se stabilise après la forte augmentation du premier trimestre 2017. Le moyen de gamme (avivés) poursuit sa progression (+4 % en un an). Le prix des sciages de hêtre et de peuplier augmente (+3% et +4 % respectivement), mais les fluctuations de prix ne sont pas très importantes, avec des variations de 7 % au maximum sur la période 2012-2018.



Source : CEEB 2018

Le marché international des sciages de feuillus est dynamique même s'il reste largement plus restreint que celui des sciages de résineux. En 2017, les exportations poursuivent leur forte augmentation (+11%) et atteignent 208 M€, un niveau inégalé depuis plus de quinze ans. Les importations ont augmenté sensiblement (+8 % pour atteindre 96 M€). Du fait de la plus forte augmentation des exports en valeur absolue, l'excédent commercial dégagé par les échanges de sciages de feuillus tempérés s'est ainsi amélioré, pour la quatrième année consécutive, pour atteindre 112 M€ (doublement par rapport à 2013).

La Chine et le Vietnam sont en 2017 les premières destinations des sciages feuillus français hors pays limitrophes (qui représentent environ les deux tiers des exportations), avec 10 % et 5% de parts de marché respectivement.

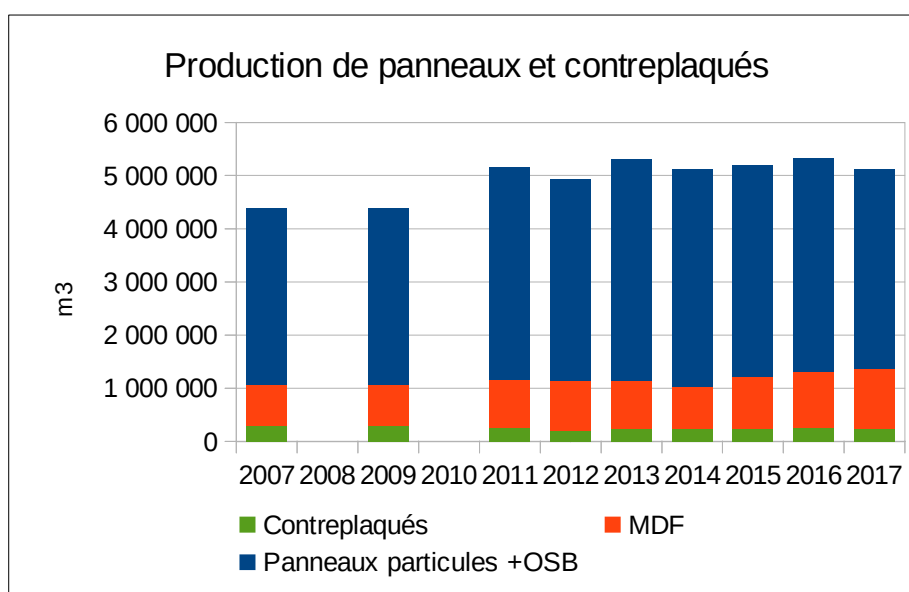


Source : Douanes françaises, 2018 (les chiffres 2017 sont provisoires)

La conjoncture sur le marché des sciages feuillus tempérés est donc bonne, notamment pour les scieurs français qui disposent de nombreux débouchés à l'export mais qui doivent s'adapter à la hausse des prix des grumes. La maîtrise de leur approvisionnement, grâce à la mise en œuvre de contrats avec les propriétaires forestiers, pourrait sécuriser le dynamisme de leur activité économique.

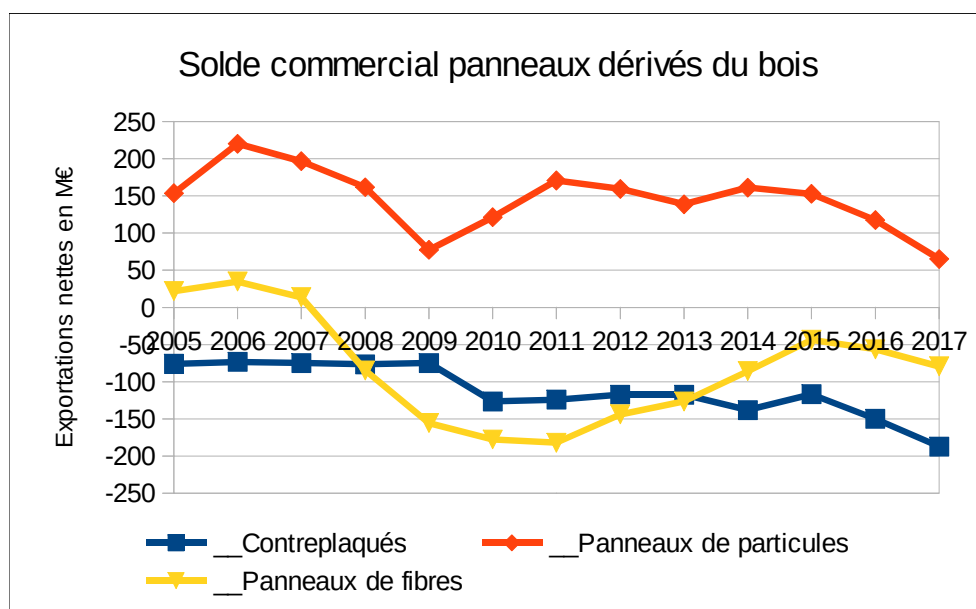
G. Panneaux dérivés du bois

En 2017, l'activité de fabrication de panneaux de particules et OSB est en baisse notable (-6%), à 3,76 Mm³. La production de MDF et celle de contreplaqués sont en légère augmentation (+3% et +2 % respectivement) et atteignent 1,11 Mm³ et 249 000m³ respectivement.



Source : Memento FCBA (Union des Industries de Panneaux de Process, Union des Industries de Panneaux de Contreplaqués)

Le poste de l'ensemble des panneaux à base de bois (ici contreplaqués, panneaux de particules et panneaux de fibres), qui était relativement proche à l'équilibre en 2015, a un déficit commercial qui s'est fortement dégradé pour atteindre le niveau inédit de 202 M€ en 2017.



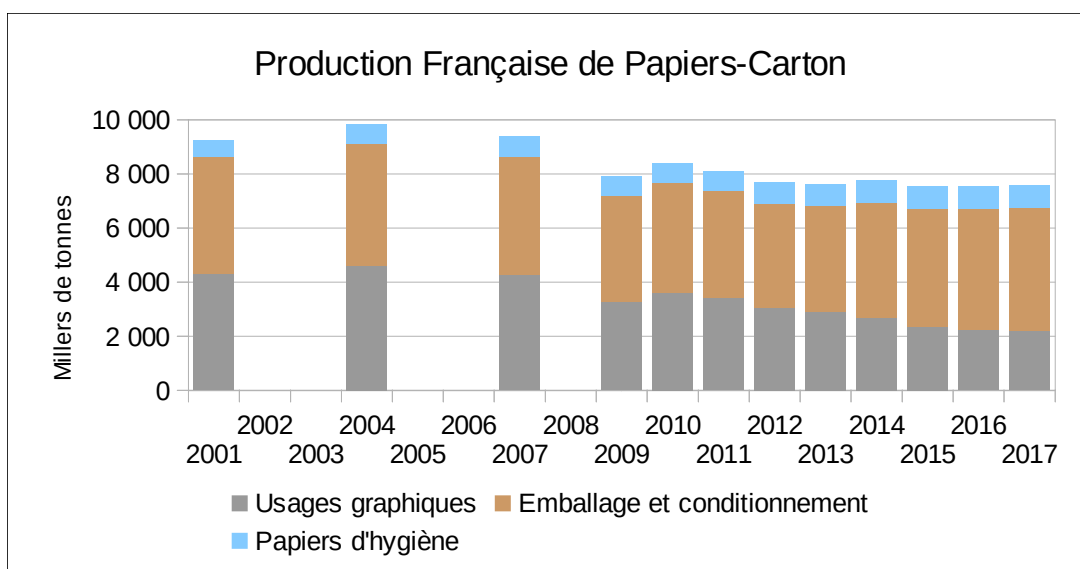
En effet, l'excédent commercial des panneaux de particules se réduit fortement (-45 %, à 65M€) à cause d'une baisse des exportations (-10%) et d'une hausse des importations (+7%) ; tandis que le déficit commercial des panneaux de fibre et des contreplaqués se creuse (+41 %, à -79M€ et +25%, à -187 M€ respectivement), principalement à cause d'une hausse des importations (+8 % et +14%).

H. Pâte à papier et papiers cartons

- Une légère hausse de la consommation apparente et de la production de papiers et cartons

La reprise économique mondiale et européenne en 2017 a entraîné une augmentation de la consommation de papiers et cartons en France (+0,5 % par rapport à 2016) ainsi que de sa production (+0,5 % également, avec 8,02 Mt). En ce qui concerne la pâte à papier, le volume produit a légèrement baissé en 2017 (-0,4 %) pour atteindre 1,71 Mt.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de l'augmentation de la consommation chinoise de pâte à papier, accentuée par la décision de Pékin de cesser ses importations de vieux papiers en mélange (et donc à préférer de la fibre vierge). Les difficultés de l'offre à suivre la demande (problèmes techniques, ou travaux d'augmentation de capacité) ont ainsi entraîné une hausse très sensible des cours de la pâte marchande (près de +20 % en un an). Avec en plus un contexte de hausse du prix des énergies, l'indice de prix des papiers cartons a donc sensiblement augmenté au cours de l'année 2017 (aux alentours de +10%).



Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon les sortes de papiers et cartons. **La production des papiers à usages graphiques s'est, comme depuis trois ans, à nouveau contractée en 2016**, mais le rythme du recul a ralenti (-1,5 %, à comparer à -3,8 % en 2016 et -5,9 % en 2015). Cette diminution, elle-même consécutive à un recul de la consommation, notamment pour les papiers de presse, traduit la poursuite d'un mouvement de réduction de capacité qui s'observe à l'échelle européenne depuis le milieu des années 2000.

À l'inverse de cette tendance, **la production des papiers et cartons d'emballage continue sa progression en 2017 (+1,7 %)**. Au sein de cet ensemble, la production française de papiers pour emballage souple a reculé en 2017 (-2,0 %) et celle de carton plat a été stable, en raison de difficultés d'exploitation ou d'arrêts réglementaires programmés sur les sites de plusieurs producteurs de cette sorte papetière, ceci en dépit d'une demande très dynamique. Grâce à une conjoncture favorable (développement du commerce en ligne, croissance économique notamment dans l'agroalimentaire), la production nationale de carton ondulé a continué sa progression en 2017 (+2,2 %) malgré plusieurs problèmes techniques rencontrés en début d'année.

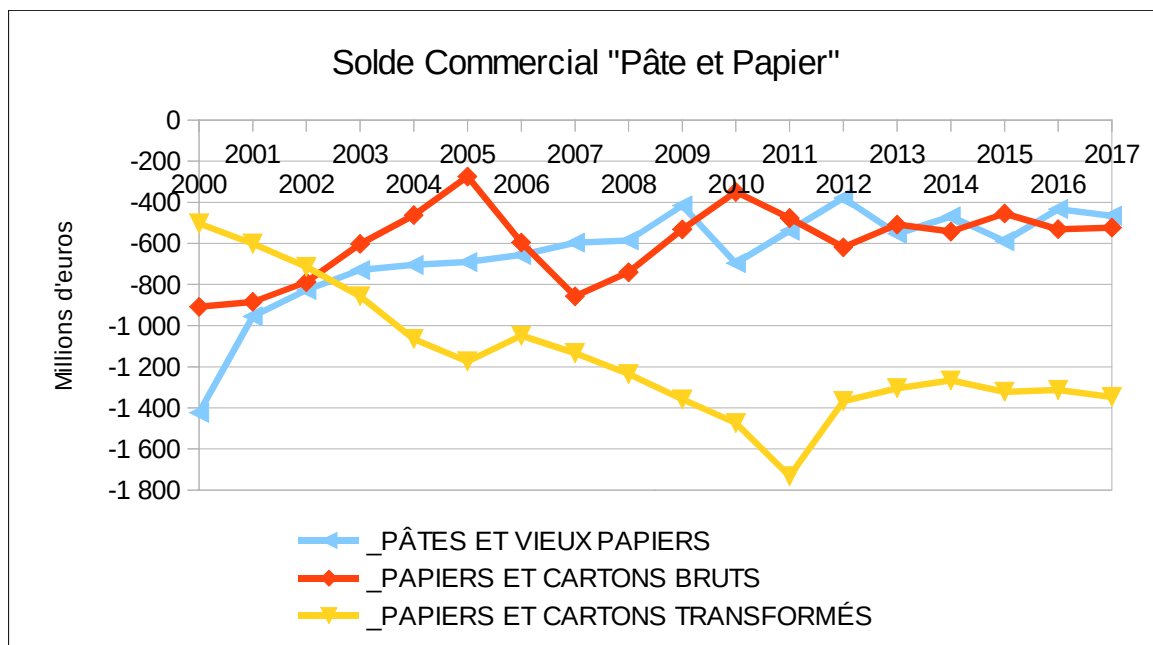
La production des papiers d'hygiène est pénalisée en 2017 par la fermeture d'une machine et voit son volume légèrement diminuer (-0,6 %) par rapport à 2016.

Au niveau européen, la production de papiers et cartons a connu en 2017 la plus forte hausse depuis 2010 (+1,5 %), du fait notamment d'une production très soutenue dans le secteur de l'emballage ondulé.

- Un déficit commercial en légère augmentation

En 2017, la demande plus soutenue en papiers et cartons a conduit à une légère hausse des importations (+0,4 % en tonnage) qui atteint 5,1 Mt. Sous l'effet d'une demande européenne plus soutenue, **les exportations françaises de papiers et cartons ont légèrement crû en 2017 (+0,3 %)**. En 2017, avec un solde commercial d'un peu plus de 843 000 t d'importations nettes, **la balance commerciale française augmente légèrement par rapport à 2016 (+1,2% en tonnage)**. En termes monétaires, les importations nettes valent 466 M€ (+7,9%) pour les pâtes et vieux papiers, 523M€ (-1,6%) pour les papiers et cartons bruts, et 1347M€ (+2,6%) pour les papiers et cartons transformés. Au total, les importations nettes augmentent de +2,6% en valeur par rapport à

2016.



Source : Douanes françaises

Comme les années précédentes, l'industrie papetière française reste à la fois très largement exportatrice (53 % de la production est vendue à l'étranger) et très importatrice (58 % de la consommation est importée). **L'essentiel des flux commerciaux se font avec des membres de l'UE (95 % des importations et 86 % des exportations). L'Allemagne est le premier partenaire commercial (25 % des importations et 24 % des exportations).**

La Chine est, en 2017, la troisième destination des exportations françaises de papier et carton à recycler (17%, derrière l'Espagne et l'Allemagne), notamment les vieux papiers en mélange nécessitant un tri (d'où la crise provoquée par la décision de Pékin de ne plus accepter ces produits en importation). Les papiers et carton à recycler constituent en 2017 le premier poste d'exportations de la France vers la Chine, derrière les bois ronds feuillus tempérés.

La France a de très faibles échanges (et un léger excédent commercial) avec le Japon et la Corée pour la filière forêt-bois. Elle exporte notamment de la pâte à papier chimique à dissoudre (la Corée et le Japon représentent respectivement 10 % et 5 % de ses exports) et des papiers imprimés pour le Japon.

I. Produits innovants à base de bois

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

L'appareil industriel français reste, peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle.

Le produit innovant le plus employé dans le secteur de la construction est le CLT (Cross Laminated Timber). L'essentiel de la consommation en France (estimée à environ 50 000 m³ en

2017) est importée mais plusieurs entreprises françaises ont fait des investissements pour installer des capacités de production. Ainsi, le groupe Piveteau a investi 15 millions d'euros pour une capacité de production de 50 000 m³ annuels, opérationnelle en 2019.

Certaines start-ups émergent également comme Woodoo, qui vise à produire du bois translucide où la lignine est remplacée par un polymère biosourcé.

J. Construction et habitat

En 2017, la construction neuve représente 417 000 logements, en très forte hausse de 13,9 % par rapport à 2016. Les plus fortes progressions se trouvent dans les maisons individuelles (+18,9%). La construction dans le secteur tertiaire est également en progression de 6,5 % en 2017, notamment pour les bâtiments stockage/logistique qui poursuivent leur croissance à deux chiffres (+23,7 %, après +19,7 % en 2016).


Les parts de marché du bois sont plutôt sur le recul dans le secteur des logements. En structure, le poteau bois passe de 3,2 % à 2,8 % de parts de marché en 2016, une division par deux en l'espace de quatre ans (5,6 % en 2013). La charpente traditionnelle et la charpente industrielle reculent au profit de la toiture terrasse. Les planchers bois passent de 3,9 % à 3,0 % en 2017 (5,2 % en 2014).

Les mauvais résultats commerciaux de la construction bois peuvent s'expliquer par le fait que le marché est porté par les primo-accédants à budget très contraint, marché sur lequel la maison en bois a du mal à se positionner.

En revanche, le bois progresse nettement dans le secteur des bâtiments tertiaires, avec une part de marché de 4,1 % pour l'ossature bois (contre 3,5 % en 2016) et de 15 % pour la charpente (contre 12 % en 2016). La construction bois dans les bâtiments agricoles suit la même dynamique (+12 % en volume en 2017 pour l'ossature bois et +3 points de parts de marché, à 28 %).

Malgré des résultats plutôt en baisse, les prévisions d'activité indiquées par les entreprises sont largement positives, notamment en prévision des nouvelles réglementations environnementales dans les bâtiments neufs favorisant les matériaux bas carbone.

5. Tableaux

Product Code		Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
				2016	2017	2017	2018	2019
 UNECE TF1 TIMBER FORECAST QUESTIONNAIRE Roundwood								
Country: France						Date:		
Name of Official responsible for reply:								
Official Address (in full):								
Telephone:						<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Note: Complete only if data for 2017 have been revised. </div>		
E-mail:								
1.2.1.C	SAVLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	11 812 N	12 009 N			12 429	12 488
	Imports	1000 m3ub	329 #	249 #	239		242	239
	Exports	1000 m3ub	1 006 #	1 118 #	1 024		992	1 006
	Apparent consumption	1000 m3ub	11 135	11 140			11 678	11 721
1.2.1.NC	SAVLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	4 821 N	4 673 N			4 788	4 905
	Imports	1000 m3ub	168 #	170 #	143		146	149
	Exports	1000 m3ub	989 #	1 160 #	1 165		1 145	1 125
	Apparent consumption	1000 m3ub	4 001	3 683			3 789	3 930
1.2.1.NC.T	of which, tropical logs							
	Imports	1000 m3ub	73 #	53 #	40		43	32
	Exports	1000 m3ub	3 #	4 #	3		5	10
	Net Trade	1000 m3ub	70	49	37		38	39
1.2.2.C	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	4 431 N	4 393 N			4 304	4 217
	Imports	1000 m3ub	761 #	737 #	704		630	564
	Exports	1000 m3ub	927 #	620 #	633		603	575
	Apparent consumption	1000 m3ub	4 265	4 510			4 330	4 205
1.2.2.NC	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	3 723 N	3 670 N			3 526	3 387
	Imports	1000 m3ub	110 #	132 #			108	88
	Exports	1000 m3ub	997 #	982 #	1 050		1 021	993
	Apparent consumption	1000 m3ub	2 836	2 820			2 613	2 483
3	WOOD CHIPS, PARTICLES AND RESIDUES							
	Domestic supply	1000 m3	13 832 C	14 273 C			14 728	15 197
	Imports	1000 m3	1 394 C	1 384 C			1 606	1 862
	Exports	1000 m3	927 C	944 C			963	982
	Apparent consumption	1000 m3	14 300	14 713			15 370	16 077
1.2.3.C	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	276 N	300 N			326	354
1.2.3.NC	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	251 N	279 N			310	345
1.1.C	WOOD FUEL, CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	2 594 N	2 588 N			2 582	2 576
1.1.NC	WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS							
	Removals	1000 m3ub	23 320	23 320			23 291	23 261



TF2

TIMBER FORECAST QUESTIONNAIRE Forest products

Country: France	Date:
Name of Official responsible for reply:	
Official Address (in full):	
Telephone:	Note: Complete only if data for 2017 have been revised.
E-mail:	

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised 2017	Estimate 2018	Forecast 2019
			2016	2017			
6.C	SAWNWOOD, CONIFEROUS						
	Production	1000 m3	6 406 N	6 604 N		6 908	7 008
	Imports	1000 m3	2 309	2 445	2 057	2 106	2 155
	Exports	1000 m3	988	887	845	819	830
	Apparent consumption	1000 m3	7 727	8 163		8 196	8 333
6.NC	SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Production	1000 m3	1 488 N	1 503 N		1 518	1 533
	Imports	1000 m3	312	277	261	252	243
	Exports	1000 m3	475	596	533	470	415
	Apparent consumption	1000 m3	1 324	1 184		1 299	1 361
6.NC.T	of which, tropical sawnwood						
	Production	1000 m3	31 N	31 R		31	31
	Imports	1000 m3	153	115	127	133	140
	Exports	1000 m3	5	9		8	7
	Apparent consumption	1000 m3	179	137		157	165
7	VENEER SHEETS						
	Production	1000 m3	121 C	121 C		121	121
	Imports	1000 m3	120 C	107 C		98	90
	Exports	1000 m3	92 C	91 C		109	130
	Apparent consumption	1000 m3	150	137		110	80
7.NC.T	of which, tropical veneer sheets						
	Production	1000 m3	0	0 E			
	Imports	1000 m3	87	72		60	51
	Exports	1000 m3	2	1		1	1
	Apparent consumption	1000 m3	85	71			
8.1	PLYWOOD						
	Production	1000 m3	250 C	255 C		260	265
	Imports	1000 m3	478 C	528 C	520	674	873
	Exports	1000 m3	153 C	171 C	168	210	262
	Apparent consumption	1000 m3	575	612		724	876
8.1.NC.T	of which, tropical plywood						
	Production	1000 m3	113	115		117	119
	Imports	1000 m3	116	150	149	167	187
	Exports	1000 m3	47	61	58	74	94
	Apparent consumption	1000 m3	181	204		210	213
8.2	PARTICLE BOARD (including OSB)						
	Production	1000 m3	3 627	3 395		3 178	2 975
	Imports	1000 m3	688	855	860	786	719
	Exports	1000 m3	1 649	1 487		1 509	1 531
	Apparent consumption	1000 m3	2 666	2 763		2 455	2 162

8.2.1	of which, OSB						
	Production	1000 m3	390 N	390 R		390	390
	Imports	1000 m3	104	106	157	139	122
	Exports	1000 m3	50	47	62	35	20
	Apparent consumption	1000 m3	444	449		493	492
8.3	FIBREBOARD						
	Production	1000 m3	1 256 C	1 288 C		1 321	1 354
	Imports	1000 m3	813 C	952 C	1 075	1 170	1 393
	Exports	1000 m3	1 137 C	1 125 C	1 107	1 264	1 466
	Apparent consumption	1000 m3	932	1 115		1 227	1 281
8.3.1	Hardboard						
	Production	1000 m3	114 E	117 E		120	123
	Imports	1000 m3	216	245	233	400	687
	Exports	1000 m3	278 E	285 E		292	300
	Apparent consumption	1000 m3	52	77		228	510
8.3.2	MDF/HDF (Medium density/high density)						
	Production	1000 m3	1 062 E	1 089 E		1 117	1 145
	Imports	1000 m3	449	512	653	584	523
	Exports	1000 m3	706 E	682 E		850	1 059
	Apparent consumption	1000 m3	806	919		851	609
8.3.3	Other fibreboard						
	Production	1000 m3	80 E	82 E		84	86
	Imports	1000 m3	148	196	189	186	183
	Exports	1000 m3	154	158	139	122	107
	Apparent consumption	1000 m3	74	120		148	162
9	WOOD PULP						
	Production	1000 m.t.	1 720 C	1 713 C		1 706	1 699
	Imports	1000 m.t.	1 950 C	1 996 C	2 004	2 012	2 021
	Exports	1000 m.t.	600 C	582 C		507	442
	Apparent consumption	1000 m.t.	3 070	3 127		3 211	3 278
12	PAPER & PAPERBOARD						
	Production	1000 m.t.	7 984 C	8 022 C		8 060	8 099
	Imports	1000 m.t.	4 788 C	4 803 C	4 805	4 702	4 601
	Exports	1000 m.t.	4 059 C	4 022 C	4 032	3 869	3 713
	Apparent consumption	1000 m.t.	8 712	8 803		8 893	8 987
5.1	WOOD PELLETS						
	Production	1000 m.t.	1 150	1 350		1 585	1 860
	Imports	1000 m.t.	249	264	265	231	201
	Exports	1000 m.t.	192	191		202	214
	Apparent consumption	1000 m.t.	1 207	1 423		1 613	1 847

Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé des forêts ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- le Syndicat National des Producteurs de Granulés (SNPG)
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) ;
- la Fédération des tonneliers de France
- le Comité de Développement Economique (Codifab)
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Contact : Jean-François Ravisé (jean-francois.ravise@agriculture.gouv.fr)